

**Compte-rendu de la réunion publique**  
**du mercredi 18 mai 2022 à 17h, en mairie**  
**Désaffectation / aliénation du chemin rural des Boisses**



La réunion s'est tenue en présence de :

- M. Serge REVIAL – Maire de Tignes
- M. Hubert DIDIERLAURENT – Adjoint à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme
- M. Clément COLIN – Directeur des services techniques et de l'urbanisme
- MM. Nicolas CHATILLON – Arnaud VIOTTE représentants du maître d'ouvrage du projet
- M. Sébastien LISSOT – Architecte du projet
- 17 personnes présentes dans la salle.

M. le Maire remercie les personnes présentes et rappelle que, conformément à l'engagement pris par la municipalité lors de la première réunion publique portant sur la désaffectation du chemin rural, un point d'étape est proposé aujourd'hui aux habitants pour identifier les solutions d'évolution avant la prise de décision.

M. Hubert DIDIERLAURENT prolonge les propos du Maire en indiquant notamment que :

Deux dossiers administratifs sont liés au projet :

le chemin rural et un dossier "loi sur l'eau" qui a été déposé par le pétitionnaire pour la modification du parcours du ruisseau. Ce dernier dossier vient de recevoir un accord de la part du Préfet.

Le dossier administratif lié à la désaffectation d'une partie du chemin porte aussi sur son aliénation afin de permettre la réalisation du projet immobilier, induisant la création d'un nouveau chemin communal in fine.

À l'issue de l'enquête publique, qui a permis à chacun de s'exprimer, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable, qui est consultatif, assorti de quatre réserves :

1. Que la vierge et la Croix de mission soient mises en valeur et conservées dans le futur cheminement.
2. Que le futur cheminement perdure, permettant l'accès à tous en toutes saisons et sans escaliers.
3. Que le déneigement et l'éclairage soient assurés afin de permettre un accès sécuritaire au futur cheminement.
4. Que pendant toute la phase chantier, un cheminement sécuritaire soit mis en place.

La collectivité a très vite sensibilisé le maître d'ouvrage du projet *Cordée-marais* afin qu'il étudie plusieurs solutions avec, notamment, une volonté marquée d'améliorer le lien entre les Boisses et Tignes 1800 en toute saison.

Si le chemin rural et le rocher qui abrite la vierge ont ouvert un débat, il faut savoir que si le

chemin est bien propriété de la commune, il n'en est pas de même pour le rocher situé sur un terrain privé, propriété du pétitionnaire. Il est rappelé également qu'avant même le lancement de la procédure de désaffectation, la commune a cherché à connaître l'origine de cet oratoire qui n'a fait l'objet d'aucune inscription au patrimoine de la commune. Cela ne veut pas dire qu'il faut négliger l'aspect historique et patrimonial mais personne n'a agi lors de l'établissement du PLU en 2018/2019.

La municipalité n'est pas indifférente à la mobilisation apparue depuis quelques semaines et souhaite trouver une solution de mise en valeur de la vierge tout en facilitant la liaison entre les deux villages.

La réunion du jour a pour objectifs :

- d'informer la population des évolutions du projet proposées par le maître d'ouvrage,
- recueillir les remarques et avis des habitants avant de prendre une décision.

Deux remarques sont formulées dans la salle quant au rapport du commissaire enquêteur :

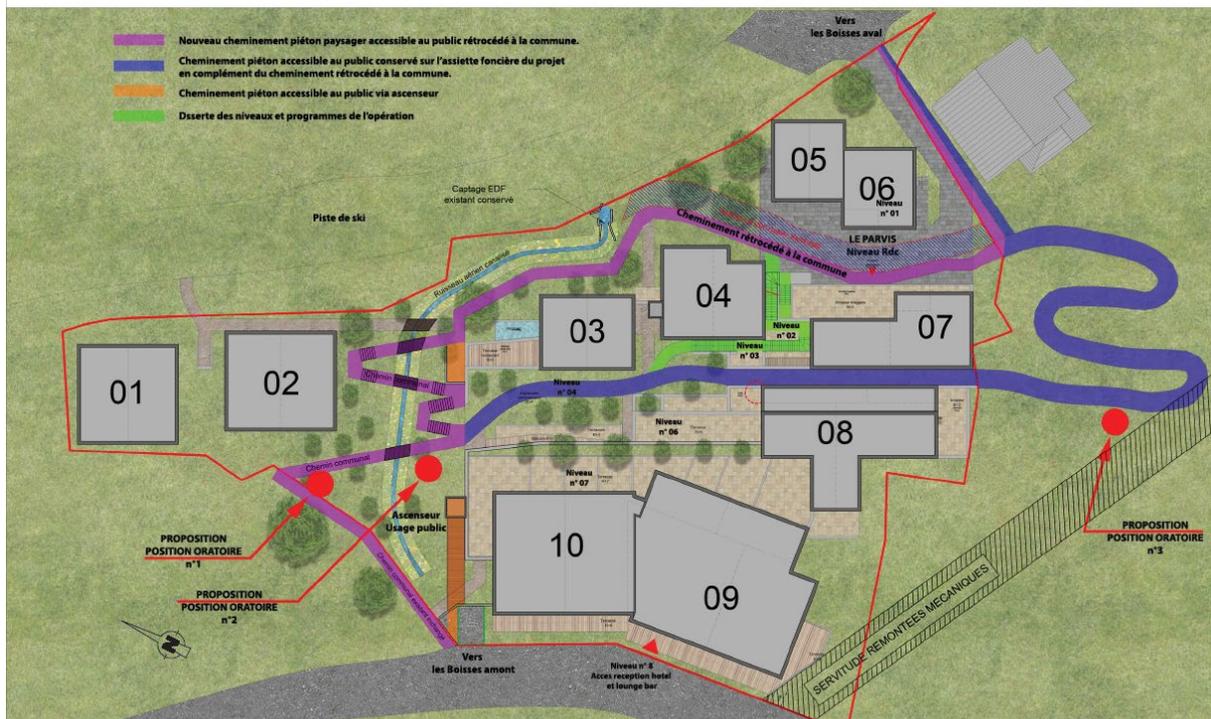
- Les habitants des Boisses précisent que ce chemin est utilisé en hiver et en été.
- Le chemin rural actuel reste utilisable même lors de périodes exceptionnelles de confinement des villages liées à des risques d'avalanches. Sur ce dernier point, M. le Maire indique qu'il peut, sous couvert de son pouvoir de police, interdire tout déplacement si les risques sont importants, y compris la circulation des piétons sur ce chemin.

Le projet est présenté par M. Sébastien LISSOT, architecte du projet.

Les grandes lignes présentées sont les suivantes :

- Maintien de la partie haute du chemin rural (pente de 18%)
- Modification du parcours du ruisseau avec création d'une succession de chutes et de trous d'eau pour réguler le débit.
- Création d'un cheminement piéton paysager avec un ensemble de passerelles enjambant le ruisseau (*cheminement avec escaliers*).
- Création d'un cheminement piéton à travers le projet immobilier (passage en terrasses) reliant la partie haute du chemin conservé à la partie basse actuelle aménagée en lacets pour ramener la pente à 12% maximum.
- Création d'un ascenseur accessible en partie haute par une passerelle (au niveau de la route des Boisses) desservant 2 niveaux :
  - o Niveau intermédiaire pour desservir le cheminement piéton qui traverse le projet immobilier et les commerces dont le restaurant.
  - o Niveau bas pour un accès en partie basse du cheminement paysager (*partie sans escalier*).

⇒ **Pour illustrer ces aménagements, la représentation schématique suivante est présentée :**



Hôtel Le Marais- La Cordée- -73000 Tignes les Boisses - 18 mai 2022

À la suite de cette présentation, les points suivants sont soulevés par les personnes présentes :

- Privilégier le damage au fraisage pour le déneigement et tenir compte d'une largeur adaptée à la machine qui sera choisie.
- Prendre en compte la possibilité de damer la partie haute à 18% (*attention à la résistance de la passerelle qui enjambera le ruisseau sur le parcours à damer*).

En complément et suite à des interrogations soulevées dans la salle, les solutions présentées devront faire l'objet d'accords formalisés entre le maître d'ouvrage et la collectivité dont les points identifiés ci-dessous à ce jour (*liste non exhaustive*) :

- Entretien et exploitation de l'ascenseur par la collectivité : horaires à définir.
- Echange de terrains entre le chemin rural actuel et le futur chemin rural.
- Mise en place d'une servitude de passage été/hiver pour garantir le cheminement à travers le projet immobilier.
- Solution de déneigement.

Pour conclure, M. le Maire demande aux personnes présentes un avis sur les éléments de projet présentés. Les participants à la réunion publique se prononcent pour un avis favorable. En complément, les personnes présentes ont validé le projet d'implantation de la vierge dans un enrochement qui sera reconstitué à proximité de la Croix de mission qui reste à son emplacement actuel dans la première courbe du chemin, en partie haute.

⇒ **L'insertion présentée ci-dessous correspond à cette implantation.**



PROJET - VUE 01 - DEPLACEMENT DE L'ORATOIRE - PROPOSITION N° 01

L et L Architecture  
5 bis, rue du Tour de l'Élan  
38400 St-Martin-d'Hères  
04 76 42 08 01



Hôtel Le Marais- La Cordée - 73000 Tignes les Boisses - 18 mai 2022